

“ Greffier, immédiatement après la signature du Gouverneur
“ ou de la personne autorisée comme susdit.”

— 20.—Après “ Gouverneur,” insérez “ où personne autorisée à exécu.
“ ter la Commission du Gouverneur”

Sur motion de l'Honble. M. *Stuart*, secondé par l'Honble. M. *McGill*,

ORDONNE, Que la dite Ordonnance, telle qu'amendée, soit transcrite au net.

Conformément à l'Ordre, le Conseil a repris la discussion sur l'Ordonnance pour continuer deux certains Actes y mentionnés. (Bureaux d'Enregistrement.)

L'Honble. M. *Stuart* a proposé, secondé par l'Honble. M. *Pothier*, que l'amendement suivant soit fait à la dite Ordonnance :—

Préambule—Retranchez tous les mots depuis “ Attendu,” inclusivement, dans la troisième ligne de la première page, jusqu'au mot “ et,” aussi inclusivement, dans la deuxième ligne de la deuxième page.

Le Conseil s'est divisé sur l'amendement proposé :—

POUR L'AMENDEMENT.

MM. *Pothier*.
Stuart.
McGill.
Joliette.
De Rocheblave.
Gerrard.
Quesnel.
Walker.
Faribault.
Molson.
Mayrand.
Knoulton.
Christie.
Penn.

CONTRE L'AMENDEMENT.

M. *Neilson*.

Ainsi, l'amendement a été emporté dans l'affirmative.